

OBJET : RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) : CONVENTION RELATIVE À L'ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU DATA CENTER DÉVELOPPÉ SUR L'EXTENSION COURTABOEUF 10 À VILLEJUST

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	24
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2021-245

Monsieur Igor TRICKOVSKI

Commune de Villejust

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE

**OBJET : RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) : CONVENTION RELATIVE À
L'ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU DATA
CENTER DÉVELOPPÉ SUR L'EXTENSION COURTABOEUF 10 À VILLEJUST**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération de la communauté Paris Saclay n°2018-297 du 28 novembre 2018 portant sur l'acquisition d'une partie des terrains du Sicomu par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sur le site de l'Orme à Moineaux ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2019-258 du 9 octobre 2019 constatant le passage en promesse synallagmatique et l'acte de vente avec un opérateur portant sur la réalisation d'un DATA center sur le site de l'orme à moineaux acquis par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette promesse de vente la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'oblige à procéder à la viabilisation du site par la création de voies d'accès et l'acheminement de tous les réseaux secs et humides nécessaires au projet ;

CONSIDERANT le besoin d'une alimentation électrique par des réseaux de 225 kV pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDERANT la solution technique proposée conjointement par Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la commune de Villejust et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour alimenter électriquement ce projet via l'élargissement du chemin rural n°3 situé sur la commune de Villejust ;

CONSIDERANT la convention proposée par RTE prenant notamment en charge le financement les acquisitions foncières résultant de cet élargissement ;

CONSIDERANT que la commune de Villejust s'engagera par délibération à se rendre propriétaire des terrains acquis et unique gestionnaire des servitudes afférentes auxdits réseaux ;

CONSIDERANT le besoin de procéder à la viabilisation du site dans le délai de la promesse de vente ;

CONSIDERANT l'avis de la commission 2 « Développement économique, Recherche Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et Artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut Débit » du 16 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-245

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et la commune de Villejust proposée pour l'élargissement du chemin rural n°3 ;
2. AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document relatif à son exécution

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE


ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136371 - DE
Date AR Préfecture : 29/09/2021

- Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr